



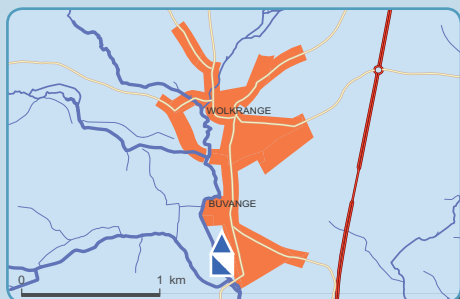
# Station d'épuration de Wolkrange




rue du Geissert  
 6780 Wolkrange  
 (commune de Messancy)  
 secteur d'exploitation : Sud 2  
 chef d'équipe : D. Villers

Sous-bassin hydrographique : Semois - Chiers  
 Zone d'influence : Wolkrange  
 Capacité nominale : 800 équivalents-habitants (EH)  
 Année de mise en service : 1983

Gestionnaire : AIVE  
 Coût annuel de fonctionnement par EH : +/- 19,83 €  
 Débit journalier : 120 m<sup>3</sup> / jour



Financement de l'investissement : RW  
 Financement de l'exploitation : SPGE, par le CVA.

## Caractéristiques principales de la station d'épuration

La station d'épuration de Wolkrange traite les eaux usées des entités de Wolkrange et de Buvinge.

Acheminées par un collecteur principal, les eaux usées sont traitées par le procédé biologique appelé « *épuración par boues activées* ». Après traitement, les eaux épurées sont déversées dans le ruisseau « *l'Udingerbach* », affluent de la rivière « *la Messancy* », elle-même affluent de la Chiers.

### TÉLÉTRANSMISSION

La station est munie d'outils informatiques et de télécommunication permettant sa télégestion et sa télésurveillance. Ces équipements assurent le contrôle à distance et une surveillance permanente de l'ouvrage.

### INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Toutes les dispositions constructives ont été prises pour limiter les éventuelles nuisances sonores et olfactives et intégrer au mieux la station dans le site choisi.

## Rendements et normes de rejet (résultats 2013)

	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES	
Charge journalière	Entrée 29 mg O <sub>2</sub> / l	Sortie 6 mg O <sub>2</sub> / l	Entrée 92 mg O <sub>2</sub> / l	Sortie 30 mg O <sub>2</sub> / l	Entrée 51 mg / l	Sortie 8 mg / l
Normes de rejet (Max.)	30 mg O <sub>2</sub> / l		125 mg O <sub>2</sub> / l		60 mg / l	

## Circuit des eaux usées

Les eaux usées acheminées vers la station d'épuration par le réseau d'égouts, puis par le collecteur. Elles passent en premier lieu par un **déversoir d'orage** qui permet de contrôler le débit admissible à la station. Le débit excédentaire, lors de fortes pluies ou d'orages, est évacué vers le ruisseau l'*Udingerbach*.

Une fois dans la **bâche de relevage**, les eaux usées sont relevées par deux pompes. Un **dégrilleur automatique** retient les déchets solides. Les déchets retenus sur la grille sont récoltés et évacués vers un centre de traitement agréé.

Les eaux usées traversent ensuite un **dessableur** horizontal de type « *couloir* » destiné à retenir les sables et les cailloux par décantation.

Après avoir subi ces traitements physiques, les eaux usées sont admises dans le **bassin d'aération** où elles sont traitées biologiquement. Dans ce bassin, des micro-organismes épurateurs se développent en pré-

sence d'oxygène et consomment la pollution biodégradable présente dans les eaux usées. Ce procédé est dit *par boues activées*. L'oxygène est fourni aux micro-organismes par l'intermédiaire d'une turbine de surface.

La turbine permet de brasser l'eau qui va se charger en oxygène au contact de l'air. Le brassage permet également de maintenir un bon mélange entre la biomasse épuratrice et les eaux usées.

La dernière étape du traitement consiste à séparer les eaux épurées de la boue formée par les micro-organismes qui s'y sont développés. Cette phase de séparation est réalisée par décantation dans un **clarificateur**.

L'eau épurée s'écoule finalement par débordement vers un **chenal de Venturi**, qui permet la mesure de débit en sortie et la prise d'échantillons d'eau pour analyse, avant de rejoindre le ruisseau l'*Udingerbach*.

## Circuit des boues

Une partie des boues décantées dans le clarificateur est renvoyée dans le bassin d'aération à l'aide d'une pompe de recirculation. L'autre partie est extraite du système et constitue les *boues en excès* issues de la multiplication des micro-organismes. Ces dernières sont envoyées dans des lits de séchage. Le percolat, les eaux extraites des boues, est renvoyé vers la bâche de relevage.

Les boues sont ensuite transportées à la station d'Athus pour y être déshydratées avant d'être évacuées vers une filière de valorisation en agriculture.

## Définitions et abréviations

AIVE : l'Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement.

CVA : le coût vérité assainissement est la fraction du coût de l'eau de distribution qui sert à financer l'assainissement.

DBO5 : la demande biologique en oxygène sur 5 jours est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

DCO : la demande chimique en oxygène est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

EH : l'équivalent habitant est la quantité moyenne de pollution produite par une personne en une journée.

MES : le taux de matières en suspension est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

Sous-bassin hydrographique : zone géographique dans laquelle toutes les eaux ruissellent vers un même cours d'eau.

SPGE : la Société publique de gestion de l'eau finance l'assainissement collectif en Région wallonne.